

# Qualification de l'offre



## Locations de vacances

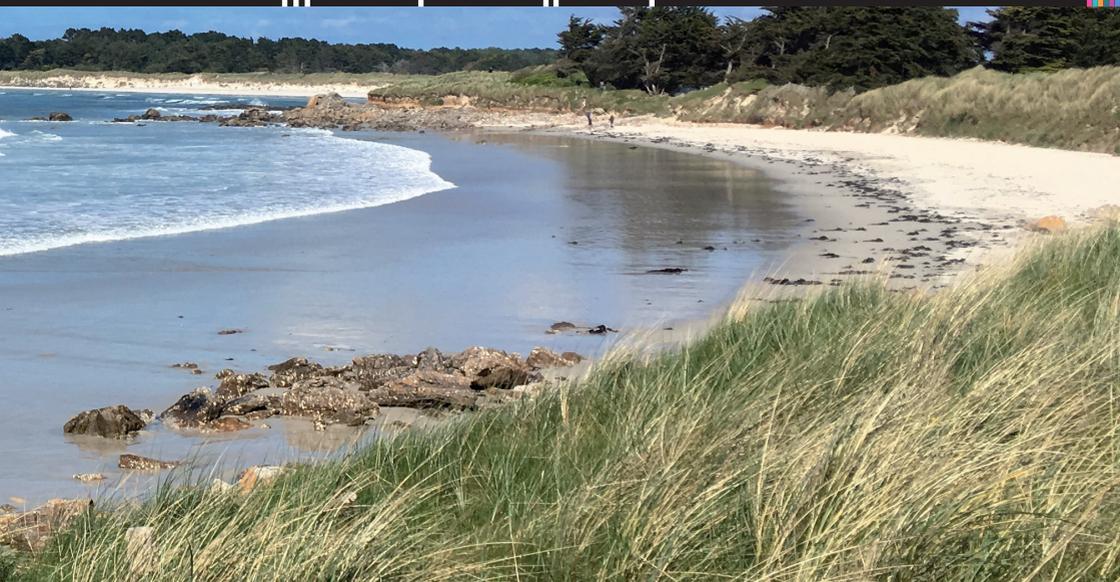


# 2023



## Développer l'offre qualifiée

[www.roscoff-tourisme.com](http://www.roscoff-tourisme.com)



FAVORISER LA PROMOTION DE NOS PARTENAIRES  
ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS  
RENFORCER LE RÉSEAU DES PARTENAIRES

# L'Office de Tourisme du Léon

L'Office de Tourisme du Léon est géré sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Sa marque commerciale : « Roscoff, Côte des Sables, Enclos Paroissiaux ».

Sous la tutelle de Haut-Léon Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, l'Office de Tourisme est géré par un SPIC.

Le conseil d'administration est composé de 51 % d'élus et 49 % de professionnels. Il est présidé par le Vice-président en charge du Tourisme.



En savoir +

[www.roscoff-tourisme.com](http://www.roscoff-tourisme.com)

Espace pro

nos

# MISSIONS

- ◆ L'accueil et l'information des clientèles
- ◆ La coordination des bureaux d'accueil et d'information touristique
- ◆ La promotion et l'animation touristique de son territoire, en collaboration avec les partenaires
- ◆ Le maintien et le suivi de la Marque Qualité Tourisme et du classement en catégorie 1
- ◆ L'amélioration et la structuration de l'offre touristique de la destination
- ◆ Les relations presse et l'animation des réseaux sociaux
- ◆ La commercialisation de prestations touristiques :
  - ➔ vente de produits et billetterie en direct ou pour le compte de tiers
- ◆ L'animation des Groupes de Travail Locaux (GTL)
- ◆ Développement touristique, économique et culturel :
  - ➔ conseil et accompagnement des porteurs de projets
  - ➔ qualification de l'offre touristique de la destination
  - ➔ coordination et fédération des divers partenaires du développement touristique local autour d'une identité de territoire
  - ➔ accompagnement des professionnels
  - ➔ implication des habitants dans les démarches d'accueil et d'animation du territoire
  - ➔ élaboration et mise en oeuvre de la politique touristique communautaire
  - ➔ Recherche - innovation
  - ➔ Commerce - artisanat



► Retrouvez tous nos engagements sur :  
<https://qualite.roscoff-tourisme.bzh/>



# L'Office de Tourisme du Léon

## → Commana :

- ◆ Commune du patrimoine rural de Bretagne

## → Plouescat :

- ◆ station classée
- ◆ station membre du réseau Sensation Bretagne

## → Roscoff :

- ◆ station classée
- ◆ station membre du réseau Sensation Bretagne
- ◆ Petite cité de caractère

## → Saint-Pol-de-Léon :

- ◆ Ville Historique dans un Pays d'Art et d'Histoire

## → Sizun :

- ◆ Station verte

## L'Office de Tourisme du Léon c'est :

- ◆ 2 Communautés de Communes
- ◆ 33 communes
- ◆ 2 stations classées : Roscoff, Plouescat
- ◆ + de 210.000 visiteurs dans nos accueils en 2022

L'Office de Tourisme est immatriculé par la commission d'immatriculation Atout France au registre des opérateurs de voyages et de séjour.

Il est affilié aux fédérations d'Offices de Tourisme :

- ◆ OT29 pour le Finistère
- ◆ OTB pour la Bretagne
- ◆ ADN Tourisme (Fédération Nationale des Organismes Institutionnels de Tourisme).

L'Office détient la marque Qualité Tourisme depuis 2014 et a été de nouveau labellisé en 2018.

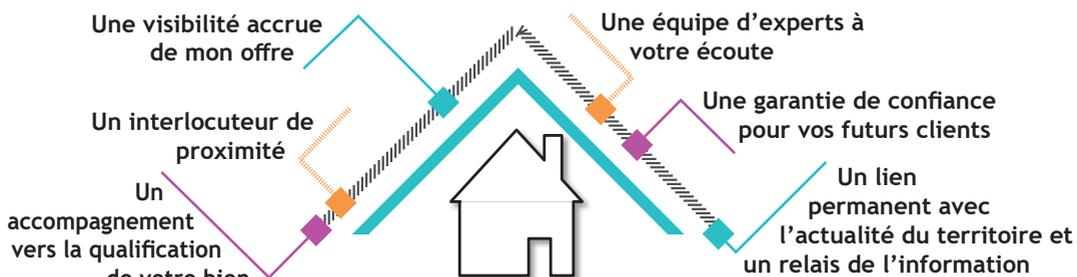


Il prépare actuellement le prochain audit qui se tiendra début 2023.

Retrouvez tous nos engagements sur :  
<https://qualite.roscoff-tourisme.bzh/>

# Pourquoi être

## Partenaire de l'Office de Tourisme du Léon ?



### Devenir partenaire de l'Office de Tourisme c'est aussi :

- ◆ Participer à l'attractivité de la commune et du territoire
- ◆ Reconnaître l'importance de mon Office de Tourisme pour faire valoir les richesses de la destination
- ◆ Être solidaire des actions de communication de mon Office de Tourisme
- ◆ Bénéficier de la vitrine et des brochures nécessaires à l'argumentation auprès des visiteurs
- ◆ Être ambassadeur de la destination
- ◆ Profiter de la communication et des relations presse via l'Office de Tourisme et ses réseaux (Sensation Bretagne, OTB, Facebook...)
- ◆ Prendre le parti d'une cohésion territoriale en ralliant un Office de Tourisme ayant obtenu la marque «Qualité Tourisme». Un gage de confiance et de qualité de service et de prestations pour les professionnels et les visiteurs
- ◆ Bénéficier d'offres à la carte (kit d'accueil, cartes de visites, marques pages, reportage photos à prix négocié par un photographe professionnel)

### VOTRE encart SUR NOS sites web

[www.roscoff-tourisme.com](http://www.roscoff-tourisme.com) / [www.visit-roscoff.co.uk](http://www.visit-roscoff.co.uk)

- ◆ Rubrique «locations de vacances» page dédiée comprenant la présentation du bien locatif, la géolocalisation, un calendrier de réservation synchronisé, une galerie de photos et 1 vidéo hébergée sur YouTube uniquement (fournies par vos soins)
- ◆ Rubriques «Brochures» en téléchargement

+ 50 % des sessions en lien avec les hébergements concernent les locations de vacances

+ de  
**450 000**  
sessions sur le site dont  
+ de 150 000 concernent les  
locations de vacances  
+ de  
**60 000**  
demandes/par an au guichet,  
par courrier, mail, réseaux  
sociaux

LOCATIONS DE VACANCES QUALIFIÉES	TARIFS TTC
2 à 4 pers.	100,00€*
5 personnes et +	125,00€*

AUTRES MEUBLÉS	TARIFS TTC
2 à 4 pers.	140,00€*
5 personnes et +	155,00€*

\* Remise de 15 % pour les locations de vacances à partir du 2<sup>ème</sup> hébergement (location et/ou chambre d'hôtes).



→ Visite obligatoire pour les locations non qualifiées tous les 3 ans (50€ la visite)

L'Office de Tourisme du Léon, détenteur de la marque « Qualité Tourisme » vous accompagne dans votre démarche de qualification.

Vitrine de la destination, les hébergements touristiques sont les premiers ambassadeurs de notre région.

## Pourquoi vous qualifier ?

Un classement ou un label offre incontestablement une valeur ajoutée à votre hébergement. Ils sont payants mais vous procureront de nombreux avantages :

1. Valorisation de votre hébergement
2. Gage de qualité et de sécurité pour le client, visiteur, touriste
3. Meilleure visibilité de votre offre sur les supports de communication
4. Avantages fiscaux (selon les cas)
5. Possibilité d'affiliation à l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances)
6. Simplification de la collecte de la taxe de séjour à un tarif unique par nuitée (pour les hébergements classés)

“ Se qualifier, c'est adopter le réflexe qualité ! ”



# Par un **classement** Meubl  de Tourisme



Il s'agit de la reconnaissance officielle de la qualit  d'une location saisonni re prononc e pour une dur e de 5 ans. On compte 5 niveaux de classement de 1   5  toiles r alis s sur la base de crit res homologu s : qualit  de confort, qualit  des services et pratiques en mati re de respect de l'environnement.

Le classement  tant une d marche volontaire, le propri taire en fait la demande aupr s de l'organisme de son choix.

Liste des organismes de classement agr e s dans le Finist re :

- **OT 29**  
1, all e Fran ois Truffaut  
29000 QUIMPER  
02.98.76.26.01  
contact@ot29.bzh
  - **Association Cl vacances Finist re**  
71, rue du Pr sident Sadate  
29000 QUIMPER  
02.98.64.20.59  
contact@finist re-clevacances.com
  - **G tes de France**  
Association D partementale de  
l'Accueil Rural du Finist re  
48, rue Jacques Anquetil  
29000 QUIMPER  
02.98.64.20.20  
proprietaire@gites-finistere.com
  - **IN AURIS**  
Justine LE MARCHAND, Consultante  
In Auris, Solutions Tourisme  
07 88 99 89 90  
classement29@inauris.fr
  - **\*\*\*\*\*  toiles de France**  
Marion Dubois  
06.75.86.69.71  
etoilesdefrance.bretagne@gmail.com
  - **2 B&G Qualit **  
Claude Durand,  
inspecteur r gional Bretagne  
76, rue Fr d ric Jolio Curie  
29760 PENMARCH  
06.75.18.45.33  
durand@2bgqualite.fr
  - **Association Accueil Paysan**  
Andr  Seznec  
Kergarec -Tresseol  
29550 PLONEVEZ-PORZAY  
02.98.91.73.61  
andre.seznec@wanadoo.fr
- Autres organismes r f renc s sur le site officiel d'Atout France :  
<https://www.classement.atout-france.fr/meubles>

Co t de la visite de classement :   partir de 150  .

Un accompagnement peut  tre mis en place avec l'Office de Tourisme du L on sous condition d'un partenariat annuel. N'h sitez pas   nous contacter.



# Comment vous qualifier ?

Par un **label**



Ce label national, prononcé pour une durée de 5 ans, est défini autour d'une charte qualitative et propose une gamme d'hébergements, tant en locations de vacances qu'en chambres d'hôtes, répartis en 5 catégories, de 1 à 5 clés.

## **Clévacances Finistère**

71, rue Président Sadate 29000 Quimper

☎ 02.98.64.20.59

<https://finistere.clevacances.com>



Ce label est le premier réseau de l'accueil chez l'habitant en Europe. Il vous garantit des normes de confort précises (en 1, 2, 3, 4 et 5 épis) et le respect d'une charte nationale. Tous les gîtes ruraux et toutes les chambres d'hôtes sont labellisés tous les 5 ans.

## **Gîtes de France du Finistère**

48, rue Jacques Anquetil - 29108 Quimper

☎ 02.98.64.20.20

<https://www.gites-finistere.com/>

Retrouvez d'autres labels reconnus sur le site :

<https://www.tourismebretagne.com/selon-mes-envies/voyager-responsable-en-bretagne/tourisme-durable-se-reperer-parmi-les-labels/>

# J'investis dans la location de meublés

Ce qu'il faut **savoir**

## Mes démarches fiscales

Lorsque vous débutez une activité de loueur en meublé non professionnel (LMNP) ou de loueur en meublé professionnel (LMP), vous devez, dans les quinze premiers jours qui suivent le début de votre activité, souscrire une déclaration de création d'entreprise ou de début d'activité par voie dématérialisée sur le guichet des formalités des entreprises (GFE) : [formalites.entreprises.gouv.fr](https://formalites.entreprises.gouv.fr)

Cette démarche vous permettra :

- d'obtenir un numéro SIRET,
- de faire connaître l'existence de cette activité,
- d'indiquer le régime d'imposition que vous avez choisi.

D'autres informations pratiques sont consultables sur le site :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/jinvestis-dans-la-location-meuble>

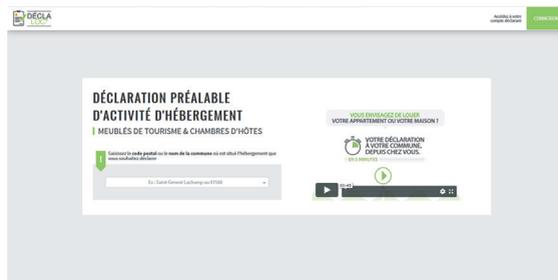


# J'investis dans la location de meublés

Ce qu'il faut **savoir**

## Mes démarches administratives

Déclaration obligatoire de mon hébergement touristique sur :  
[www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr)



## Téledéclaration de la taxe de séjour

La recette de la taxe de séjour est destinée à favoriser la fréquentation touristique de la collectivité ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques de notre territoire.

Vous avez l'obligation d'afficher les tarifs de la taxe de séjour. Vous devez faire figurer le tarif applicable sur la facture remise au client, distinctement de vos propres prestations. La taxe de séjour au réel n'est pas assujettie à la TVA (Article R 2333-49 du CGCT).

Toutes les réponses à vos questions sur la taxe de séjour :

- Pour le territoire de Haut-Léon Communauté sur <https://hautleoncommunaute.taxesejour.fr>
- Pour le territoire du Pays de Landivisiau sur : <https://landivisiau.taxesejour.fr/>

### Contact

[hautleon@taxesejour.fr](mailto:hautleon@taxesejour.fr)

☎ 02.98.29.00.98



# Le paiement en chèque-vacances

## Quelles démarches ?

Le chèque-vacances est un titre nominatif qui permet de régler de nombreuses prestations de tourisme et de loisirs.



Cette formule permet de garantir le paiement et constitue une facilité très appréciée par de nombreux clients. C'est plus de 11 millions de personnes des secteurs privés et publics qui utilisent les chèques-vacances.

La démarche d'adhésion est simple et gratuite. Il suffit et de posséder un numéro de SIRET et de contacter l'association ANCV (Association Nationale pour les Chèques Vacances) au **0 969 320 616** (service gratuit + prix appel) ou via le site <https://espace-ptl.ancv.com/>

Une commission de 2,5 % vous sera prélevée sur la valeur des chèques-vacances présentés au remboursement.

## Mes devoirs de loueur

«Accueillir des vacanciers comporte un certain nombre d'obligations» :

1. L'accueil des clients avant, pendant et après. La qualité de l'accueil constitue un élément essentiel de la fidélisation de la clientèle.
2. Etablir un contrat et un état descriptif de la location. Tout acte de location doit être matérialisé par un contrat et l'envoi d'un descriptif.
3. Effectuer un état des lieux d'entrée et de sortie. Un dépôt de garantie pourra être demandé au locataire mais celui-ci est indissociable d'un état des lieux.
4. Garantir la location. Le locataire doit être assuré que la location est en parfait état d'utilisation et qu'elle est conforme aux normes de sécurité.
5. Utilisation conforme de la connexion Internet. En tant que souscripteur du contrat d'abonnement à un fournisseur d'accès à Internet (FAI), vous êtes responsable des actes effectués par l'intermédiaire de votre accès à Internet. La loi Hadopi définit que "en tant que titulaire de votre accès à Internet, vous avez une obligation de surveillance de votre accès".
6. Fiche de police : tout hébergeur en location de vacances doit faire remplir à sa clientèle étrangère une **fiche individuelle de police**. Fiche disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41514>.

# VOS interlocutrices

## dans nos accueils touristiques

### Ile de Batz

Morgane Ravello

Débarcadère

☎ 02.98.61.75.70

✉ info-iledebatz@roscoff-tourisme.com

### Roscoff

Florence Séité

Quai d'Auxerre

☎ 02.98.61.12.13

✉ info-roscoff@roscoff-tourisme.com

### Pays de Landivisiau

Brigitte Le Bot

53, rue du Calvaire - Guimiliau

☎ 02.98.68.33.33

✉ info-paysdelandivisiau@roscoff-tourisme.com

### Saint-Pol-de-Léon

Christine Morvan

Place de l'Evêché

☎ 02.98.69.05.69

✉ info-saintpoldeleon@roscoff-tourisme.com

### Plouescat / Cléder

Célia Raguénès

5, rue des Halles

☎ 02.98.69.62.18

✉ info-plouescat@roscoff-tourisme.com

Mise à jour le 06/03/2023

[www.roscoff-tourisme.com](http://www.roscoff-tourisme.com)

